



# Plan Opérationnel de Lutte contre les espèces Invasives à La Réunion POLI 2019-2022

Mobilisons nous pour préserver notre biodiversité.



## La Réunion est un joyau **de la nature, menacé**

La Réunion, l'île Intense, est spécifique par bien des aspects.

Son origine géologique, son caractère d'île tropicale et le fait qu'elle ait été habitée tardivement (il y a moins de 4 siècles) en font un territoire unique qui a produit des espèces endémiques exceptionnelles et des habitats naturels uniques.

Cette richesse est aussi une fragilité et nous devons nous mobiliser pour la protéger.

# Le POLI, c'est quoi?

- Un plan d'action collectif pour 4 ans pour lutter efficacement contre les espèces invasives et potentiellement invasives à La Réunion, en application de la stratégie réunionnaise de la biodiversité.
- Le recueil de l'action de chacun priorisé et mis en cohérence dans un objectif commun. C'est aussi toute l'animation pour sa mise en œuvre, au quotidien.
- Un budget mobilisé de 1,5 à 2,5 millions d'euros par an sur les 10 dernières années alloué en majorité à des actions de terrains mobilisant une main d'œuvre importante.
- Le POLI 2019-2022 comprend 52 actions. La liste des actions est directement consultable sur :

[www.especesinvasives.re/plan-d-actions-2019-2022](http://www.especesinvasives.re/plan-d-actions-2019-2022)

## Le POLI, c'est qui?

Ce sont toutes les structures engagées dans la lutte contre les espèces invasives, depuis les années 80, et rassemblées au sein du **GEIR (groupe espèces invasives de La Réunion)** : collectivités, services de l'état, établissements publics, associations, entreprises, universités... 16 structures ont accepté d'animer la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions du POLI 2019-2022.

Le POLI est rédigé et piloté par un **Comité de pilotage (COPIL POLI)** composé des acteurs majeurs de la lutte contre les invasives.

L'animation générale est confiée par le COPIL POLI, à la DEAL de La Réunion.

**Le POLI, c'est aussi l'affaire de tous.**

# Glossaire

## Espèce indigène :

C'est une espèce (animale ou végétale) qui s'est implantée sur un territoire de manière naturelle, c'est à dire, sans intervention humaine.

## Espèce endémique :

C'est une espèce indigène (animale ou végétale) qui existe à l'état naturel uniquement dans un territoire limité.  
Par exemple : La Réunion.

## Espèce exotique :

C'est une espèce (animale ou végétale) qui a été introduite par les Hommes volontairement ou involontairement

## Espèce exotique envahissante dite invasive ou EEE:

C'est une espèce exotique (animale ou végétale) qui, au contact du milieu naturel dans lequel elle est introduite, et par son mode de vie et de reproduction, menace directement les espèces indigènes et endémiques ou leur lieu de vie.

Voici quelques exemples pour illustrer les différents termes :



| Espèce exotique                                                                                                              | Espèce endémique                                                                                                                         | Espèce exotique envahissante                                                                                           | Espèce indigène                                                                                                                         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <br>Le flamboyant ( <i>Delonix regia</i> ) | <br>Le palmiste rouge ( <i>Acanthophoenix rubra</i> ) | <br>Le rat ( <i>Rattus rattus</i> ) | <br>Le paille-en-queue ( <i>Phaethon lepturus</i> ) |

# Une espèce endémique, c'est quoi ?

Une espèce endémique, qu'elle soit animale ou végétale, est une espèce indigène qui existe à l'état naturel uniquement dans une aire géographique limitée.

L'espèce en question est alors une caractéristique du territoire concerné, comme le Pétrel noir de Bourbon et le Pétrel de Barau à La Réunion par exemple.

Les espèces endémiques de La Réunion sont issues d'espèces indigènes, qui par le jeu de sélection naturelle ont engendré de nouvelles espèces spécifiques qui existent qu'à La Réunion.

28% des plantes à fleurs indigènes de l'île sont endémiques de La Réunion.

Aujourd'hui, 30% du territoire de notre île est encore occupé par un milieu naturel primaire, qui n'a jamais été modifié profondément par l'Homme.

Ces habitats naturels originaux protègent nos plantes et animaux endémiques.

L'île abrite des espèces et des milieux naturels que l'on ne trouve qu'à La Réunion et qui sont rapidement menacés si d'autres espèces, dites invasives, y sont introduites par l'Homme. Sa biodiversité, celle-là même qui lui a permis d'être inscrite au Patrimoine Mondial par l'UNESCO, est alors en péril!



**Chat** (*Felis catus*) Espèce exotique envahissante à La Réunion (lorsqu'il se retrouve à l'état sauvage)



**Pétrel de Barau** (*Pterodroma barau*) Espèce endémique de La Réunion

# Espèces invasives : ça fonctionne comment ?

La biodiversité d'une île telle que La Réunion est soumise à plusieurs types de menaces. L'activité humaine en fait bien sûr partie et chacun en est désormais conscient. Mais nous sommes beaucoup moins conscients du fait que certaines espèces animales et végétales exotiques (introduite par l'activité humaine) provoquent la disparition de milieux naturels et d'espèces animales et végétales.

Les espèces exotiques envahissantes (EEE) sont aujourd'hui à La Réunion, la 1<sup>ère</sup> cause de disparition des espèces endémiques.

On dit aussi de ces EEE qu'elles sont "invasives" car elles trouvent à La Réunion des conditions tellement favorables qu'elles prolifèrent sans limites et sans prédateurs efficaces. La cohabitation n'étant pas possible, les espèces exotiques envahissantes prennent le dessus sur les espèces indigènes et endémiques.

La Réunion présente des caractéristiques qui expliquent l'ampleur de cette menace :  
- Avant l'arrivée de l'Homme, l'île était isolée de tout, les espèces vivaient en équilibre.  
- La diversité de microclimats sur l'île (humide, sec, chaud et froid) facilite la prolifération des espèces exotiques.



**Tulipier du gabon** (*Spathodea campanulata*) Espèce Exotique Envahissante à La Réunion

## Que se passera-t-il si rien n'est fait ?

Aujourd'hui, si La Réunion est bel et bien une terre habitée et pleinement ancrée dans la modernité, ses paysages naturels exceptionnels, sa faune, sa flore, font d'elle un lieu privilégié à l'échelle mondiale, recherché et reconnu, tant sur un plan touristique, patrimonial que scientifique. Pourtant, en 2019, on dénombrait sur l'île plusieurs centaines d'espèces représentant un danger plus ou moins important pour la biodiversité de l'île. Plus de 550 plantes à fleurs à caractère envahissant dans la nature ou les jardins, à comparer avec nos 363 espèces endémiques. Plus de 250 animaux envahissants ou potentiellement envahissants : une petite centaine pour les seuls reptiles, oiseaux ou mammifères, pour lesquels on compte, en comparaison, 19 espèces endémiques, soit 5 fois moins.

Chacun peut se mobiliser dans la prévention et la lutte contre les espèces invasives pour préserver notre trésor de biodiversité. Si la mobilisation n'est pas collective, tant sur le plan de la prévention des nouvelles espèces à risques que de la lutte contre les espèces envahissantes déjà introduites, l'île finira par perdre ses paysages uniques et ses espèces endémiques que seule La Réunion peut préserver pour les générations futures.

Avec la disparition des plantes endémiques de La Réunion comme les Bois de senteur bleu, Bois d'éponge, Bois puant, Bois de sable, Bois d'ortie, Mahot tantan..., c'est une partie même de notre mémoire, de notre culture, de notre histoire qui risque de disparaître : l'art de la tisanerie, nos recettes de cuisine lointan, l'aménagement de nos cours créoles... Les animaux endémiques de l'île sont, eux aussi, menacés à l'image du célèbre Gecko Vert de Manapany, du Tuit-Tuit, du Pétrel noir de Bourbon...



**Liane papillon** (*Hiptage benghalensis*) Espèce exotique envahissante à La Réunion



**Bois d'éponge** (*Polyscias cutispongia*) Espèce endémique de La Réunion

## Mais alors, comment agir pour préserver notre île?

Depuis 2010, une stratégie a été construite et mise en œuvre à La Réunion, visant à protéger les écosystèmes terrestres et aquatiques de l'île de l'impact des espèces invasives. Axe majeur de la stratégie réunionnaise pour la biodiversité (SRB) qui définit la politique locale en faveur de la biodiversité, il s'agissait alors d'attirer l'attention de tous sur l'urgence d'agir.

Depuis, tous les 4 ans, cette stratégie est déclinée en un Plan Opérationnel de Lutte contre des Invasives (POLI), plan d'actions ambitieux et collectif animé par les principaux acteurs locaux concernés. Le 3ème POLI a été élaboré en 2018 pour la période 2019 – 2022.

Aujourd'hui, il est clair que seule la mobilisation de tous à La Réunion permettra de relever le défi de préserver nos espèces et paysages uniques au monde. Chacun, dans son champ professionnel et personnel, peut contribuer à faire baisser la pression des espèces invasives sur la nature réunionnaise.



**Gecko vert de Bourbon** (*Phelsuma borbonica*) Espèce endémique de La Réunion

## Et concrètement, en quoi consiste un POLI ?

Le POLI est un plan d'actions concrètes et ciblées pour prévenir et lutter efficacement et quotidiennement contre les espèces exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes. C'est une feuille de route qui met en cohérence l'action de chacun dans un objectif commun. Le retour d'expérience des deux premiers POLI a conduit à faire évoluer l'outil au fur et à mesure.

Il se définit aujourd'hui comme :

1. Une feuille de route commune des priorités d'actions et de financement pendant 4 ans.
2. Un comité de pilotage technique global animé par la DEAL de La Réunion [COPII-POLI].
3. Un groupe, constitué par les acteurs du POLI [GEIR], qui partage l'information et les expériences sur toute la durée du POLI. Il accueille chaque année de nouveaux membres.
4. Un plan d'actions concrètes définies chacune par des livrables, réalisables sur la durée du POLI. Pour chaque action, une structure membre du GEIR est en charge d'animer la mise en œuvre et de favoriser la mobilisation d'un maximum d'acteurs.

## Le POLI 2019 – 2022, tous concernés !

Le POLI 2019 - 2022 comporte 52 actions organisées en trois axes :

### 1/ PRÉVENIR POUR ÉVITER L'APPARITION DE NOUVELLES ESPÈCES INVASIVES :

La meilleure manière de préserver notre île de nouvelles espèces invasives est d'empêcher leur introduction : il s'agit pour cela de renforcer la réglementation, mais aussi son application, en particulier le contrôle aux frontières. Il nous faut aussi nous rapprocher de nos voisins de la zone Océan indien pour unir nos efforts.

Car de nombreux Réunionnais continuent à ramener des graines et des plantes dans leurs bagages ou par la Poste, malgré l'interdiction .

Certains animaux de compagnie, plantes d'ornement, ou espèces introduites involontairement, peuvent menacer dans le futur les milieux naturels. Le renforcement du réseau « détection précoce et réponse rapide » est indispensable à la prévention des nouvelles invasions. Chacun peut participer en signalant une espèce qu'il voit pour la 1ère fois sur le site de science participative [especesinvasives.re](https://www.especesinvasives.re)

De leur côté, les collectivités sont invitées à remplacer leurs plantations d'espèces invasives, prioritairement celles qui sont désormais interdites, par des espèces sans danger. Enfin, la communication à large échelle est un outil majeur de la prévention, pour sensibiliser largement la population. Elle n'a pas été suffisamment utilisée par le passé.

### 2/ PRÉSERVER LES MILIEUX NATURELS ET ESPÈCES IDENTIFIÉS COMME PRIORITAIRES :

Malgré de gros efforts depuis de nombreuses années, il a fallu se résoudre à prioriser les enjeux de conservation, et les chantiers de lutte à mener contre les espèces exotiques envahissantes. Il s'agit maintenant de diffuser largement la carte des chantiers prioritaires, la compléter et mettre à jour si besoin, mobiliser massivement les moyens humains et financiers sur ces chantiers et vérifier l'efficacité des méthodes de lutte.

Les chantiers de lutte ne peuvent pas s'arrêter aux limites des forêts gérées par l'ONF ou des autres espaces naturels sensibles : le complément par des chantiers participatifs ou la mobilisation des propriétaires privés fait partie des actions du POLI 3

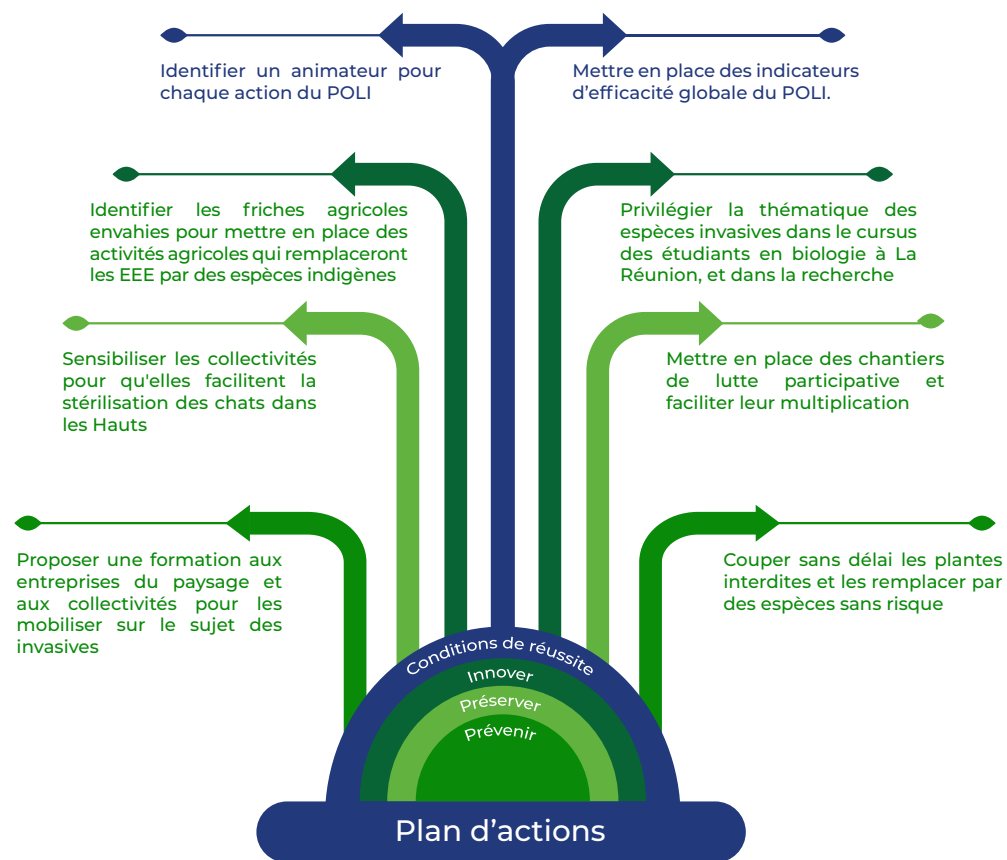
### 3/ INNOVER ET ÉCHANGER POUR AMÉLIORER L'ACTION DURABLEMENT :

Les meilleures intentions ne règlent pas toujours les difficultés techniques : une mobilisation plus importante du monde de la recherche est attendue sur ce POLI, associée à l'expérimentation de nouvelles techniques. Les résultats ne seront pas tous disponibles à la fin du POLI, mais ils pourraient ouvrir des perspectives nouvelles pour le prochain plan d'action.

Les étudiants réunionnais sont invités à se mobiliser sur le sujet des invasives, à travers leurs stages et leurs travaux de recherche, sur l'île où à l'étranger.

Au-delà de ces domaines d'actions techniques, le comité de pilotage du POLI veillera pendant toute la durée du plan d'actions au maintien de bonnes conditions de réussite, par le suivi d'indicateurs d'efficacité, par la diffusion périodique des avancées obtenues et par le portage à bon niveau du POLI auprès des financeurs et des décideurs. Il s'attachera également à une communication régulière avec la population, car devant le défi à relever sur la durée, **nous sommes tous concernés.**

## Exemples d'actions du POLI 2019-2022



**La préservation de notre biodiversité, en particulier par la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE), est l'affaire de tous. Plus les enjeux seront connus et partagés par les Réunionnaises et les Réunionnais, plus l'efficacité sera grande. Parce que notre île est notre patrimoine, nos racines, notre identité : protégeons-la !**

**Pour avoir plus d'information, rendez-vous sur**  
**[www.especiesinvasives.re](http://www.especiesinvasives.re)**

**DEAL Réunion - Service Eau et Biodiversité**

**2, rue Juliette Dodu**

**CS 41009**

**97743 Saint-Denis cedex 9**

**Tél**

**0262 94 76 40**

**E-mail**

**[ubio.seb.deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ubio.seb.deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr)**

**Le comité de pilotage**



**Les autres animateurs**

